

ENM

ÉCOLE
NATIONALE
DE LA
MAGISTRATURE

L'esprit des lois s'épanouit à l'ENM

DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

STRATÉGIE INTERNATIONALE 2023-2027



STRATÉGIE INTERNATIONALE ENM 2023-2027

L'ACTION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE FORMATION JUDICIAIRE AU CŒUR DE L'IDENTITÉ DE L'ENM

L'ENM forme des magistrats étrangers depuis sa création. Elle est l'une des plus anciennes écoles de formation judiciaire du monde.

L'ouverture internationale a été inscrite dans son mandat au même titre que la formation initiale et continue des magistrats français. Aux termes de l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1972, l'ENM a ainsi pour missions :

- c) La formation initiale et continue des magistrats et futurs magistrats d'États étrangers ;
- d) La coopération européenne et internationale, notamment par la diffusion des connaissances juridiques et judiciaires et le développement des systèmes judiciaires étrangers ;

Dans le cadre de ce mandat, l'ENM se conforme à son champ d'intervention national.

Elle intervient ainsi dès lors qu'il s'agit de :

- Former des juges ou procureurs étrangers (ou tout public relevant de son mandat national) ;
- Renforcer les structures de formation d'un pays partenaire ;
- Coordonner un projet de coopération ou y participer.

L'action internationale de l'ENM ne se limite toutefois pas à la formation des publics étrangers puisqu'elle inclut également la dimension internationale de la justice dans la formation des magistrats français.

Son action internationale, dans toutes ses dimensions, a connu une importante progression au cours des dernières années. Cette forte croissance de l'activité, comme l'implication renouvelée de l'ENM en matière de coopération technique, a nécessité une mise en cohérence, en concordance avec l'ensemble des acteurs de la justice française. La première stratégie adoptée en 2018 par le Conseil d'administration de l'École en symbolise une première étape.

L'expérience et la visibilité de l'ENM, acquises sur la scène internationale, la détermination de la stratégie internationale du ministère de la Justice, l'élaboration de la stratégie d'influence par le droit portée avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ainsi que les axes définis par la Commission européenne sur la formation judiciaire sont autant d'éléments conduisant l'École à renouveler sa stratégie.

Proposée pour la période 2023 à 2027, cette dernière doit permettre à l'École d'inscrire son action en cohérence avec les orientations précitées, mais également de déterminer une position qui lui est propre et qui pour l'heure lui a permis de penser que seule une stratégie internationale « était autorisation de l'avenir »¹. En effet, forte d'un bilan enrichi par de nouveaux partenariats, l'ENM doit anticiper l'avenir avec une feuille de route actualisée.

¹ Denis de ROUGEMONT : « Toute politique est autorisation de l'avenir » in l'Avenir est notre affaire.



LES OBJECTIFS

CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE D'UNE COMMUNAUTÉ JUDICIAIRE INTERNATIONALE PARTAGEANT DES VALEURS FONDAMENTALES EN PARTICULIER EN SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Vers la consécration d'une communauté internationale de magistrats

Cette stratégie promeut fortement la coopération internationale et la création d'un lien entre les magistrats français et étrangers.

Elle doit permettre d'aller plus avant et de contribuer ainsi à l'émergence d'une communauté judiciaire internationale, en particulier européenne, dont les principes de légalité, d'égalité et d'indépendance de la justice sont les pierres cardinales des projets de coopération et formations à mener.

La création de réseaux à l'instar du réseau EUNOMIE et leur consécration sur la période à venir doit permettre de promouvoir les pratiques professionnelles de la magistrature française, ainsi que la francophonie. Ces réseaux pourraient également être utilisés par le ministère de la Justice dans le cadre de l'entraide pénale ou de sujets de coopération plus larges.

L'émergence d'une communauté judiciaire

Les échanges et formations communes proposés par l'ENM mais également par les réseaux dont elle est membre, à l'instar du REFJ (Réseau européen de formation judiciaire) ont permis d'élargir cette communauté judiciaire aux greffiers et plus généralement aux « court staff » (équipes juridictionnelles).

Ce faisant, cette stratégie autorise une construction d'une Europe de la Justice ainsi que de réseaux internationaux cohérents d'acteurs de la Justice qui partagent des valeurs, des pratiques, des expériences et des connaissances favorisant toute forme d'échanges qu'ils soient techniques ou principiels. Dans cette perspective l'ENM apportera, en outre, son expertise au soutien d'une offre de formation judiciaire ouverte aux publics étrangers, sur les multiples thématiques judiciaires comme pour les questions d'ingénierie pédagogique et d'organisation d'un établissement public de formation.

PROMOUVOIR LES STANDARDS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE FORMATION JUDICIAIRE²

Une stratégie alignée sur les enjeux nationaux

Les priorités thématiques et géographiques de l'action de l'ENM doivent être déterminées en fonction des enjeux géopolitiques actuels (environnement, justice pénale internationale, terrorisme, droit civil et commercial / Europe et Balkans, Afrique).

Ainsi, comme le ministère de la Justice³, l'École contribue activement à la politique d'aide au développement de la France et de l'Union européenne. Elle entend ainsi promouvoir l'État de droit, et à travers lui, les valeurs et les principes fondamentaux du système judiciaire français.

Cet objectif implique de maintenir et nouer tous les partenariats utiles pour proposer des formations pertinentes au regard des publics visés et cohérentes avec la position de la France à l'étranger. L'action de l'ENM s'inscrit enfin en cohérence avec la volonté de décloisonnement de l'expertise publique française à l'international, qui a donné lieu à la création d'Expertise France⁴. Cette inscription de la stratégie de l'École dans des champs d'action qui la dépassent rend cette dernière d'autant plus légitime.

² Déclaration mondiale des principes de formation judiciaire de l'IOJT (2017) ; aussi au niveau européen les principes fondamentaux de la formation judiciaire adoptés par l'AG du REFJ (2016) ; les principes fondamentaux de l'ONU relatifs à l'indépendance de la magistrature adoptés en 1985, les textes du Conseil de l'Europe, adoptés en 1994 (Recommandation N° R (94) 12 sur l'indépendance, l'efficacité et le rôle des juges), en 1998 (Charte européenne sur le statut des juges) et en 2010 (Recommandation CM/Rec(2010)12), les avis du Conseil Consultatif de juges européens (organe du Conseil de l'Europe) et les rapports du Réseau Européen des Conseils de Justice.

³ Stratégie 2022 MJ (DAEI)

⁴ Cf loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale et du décret n° 2014-1656 du 29 décembre 2014 relatif à l'Agence française d'expertise technique internationale.

Une identité qui fonde une stratégie propre

L'ENM porte par ailleurs la conviction que la formation judiciaire joue un rôle structurant dans le renforcement ou le perfectionnement d'un système judiciaire. Elle accompagne en effet efficacement les réformes en cours, en permettant aux magistrats formés de mieux appréhender les évolutions de leurs systèmes. À moyen terme, une formation efficace constitue un atout systémique, de nature à fiabiliser les décisions judiciaires, à promouvoir l'indépendance de la justice et l'État de droit.

Cette stratégie propre à l'École induit des choix stratégiques qui ne recouvrent pas nécessairement les stratégies précitées.

La promotion des standards portés par l'École dans des zones pour l'heure inexploitées, comme la zone Indopacifique ainsi que le choix de sujets jusqu'à présent sous-investis, à l'instar de la justice numérique, ou la promotion de méthodes pédagogiques propres à l'activité de formation de l'École qui nous oriente vers la recherche de l'innovation dans ce domaine, sont des choix stratégiques portés par l'ENM.

I ENRICHIR LA RECHERCHE AINSI QUE LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR L'ENM

Les pratiques étrangères au soutien de la pédagogie nationale

Les échanges avec les publics étrangers doivent permettre d'enrichir les formations dispensées par l'École.

Au-delà de l'ouverture apportée aux magistrats français dans leur propre pratique, ils suscitent la réflexion en faveur d'actions toujours plus innovantes en termes de pédagogie et de format. L'utilisation des nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de formation est d'autant plus nécessaire lorsque la formation s'adresse à des publics d'horizons divers et dans des conditions parfois difficiles du fait de la distance et des obstacles linguistiques et culturels. La concurrence en matière de formation judiciaire à l'international impose en outre à l'École de proposer des activités toujours plus innovantes.

L'expérience tirée de cette action internationale doit ainsi conduire à l'élaboration de nouveaux outils pédagogiques qui ont également vocation à enrichir la formation des magistrats français (jeux interactifs, applications, webinaires...).

Des réflexions renouvelées par l'association à des partenaires étrangers

Cette stratégie doit prioriser l'élaboration de formations communes avec d'autres instituts judiciaires, notamment dans le cadre du REFJ, et proposer aux magistrats français une offre plus riche, diversifiée et en adéquation avec des thématiques d'actualité.

Ce faisant, l'École questionne également des sujets très actuels tels que la mission du juge, les missions managériales des magistrats ou encore l'équipe juridictionnelle, autorisant ainsi une réflexion nationale enrichie de l'expérience d'autres pays ou réseaux.

Enfin, en contribuant aux réflexions sur le sens de la coopération technique, l'ENM questionne en permanence ses formats d'intervention et s'assure de l'efficacité et de la pertinence des actions engagées hors de nos frontières par son département international.



LES PRIORITÉS

I NOS FONDEMENTS

Le renforcement des structures de formation judiciaire

Depuis les années 1990, l'ENM s'investit dans l'assistance technique auprès d'instituts de formation en création ou nécessitant un renforcement, sous la forme de projets pluriannuels, portés directement par l'ENM ou par l'intermédiaire de son opérateur (Expertise France), traitant tant de la gouvernance de l'institut que de sa pédagogie. Ces projets entretiennent des liens étroits avec la promotion de l'État de droit et le développement économique des pays bénéficiaires. Ils sont essentiels à l'action internationale de l'ENM qui a acquis une expertise reconnue et rare dans ce domaine.

Les fondamentaux du métier de magistrat

De par son expérience nationale, l'ENM a développé un haut niveau d'expertise pour former les magistrats aux fondamentaux de leur métier. Des techniques de rédactions juridictionnelles à la prise de parole à l'audience, de la direction d'enquête à l'entretien judiciaire, de l'éthique et la déontologie au positionnement du magistrat, ces compétences fondamentales excèdent les frontières nationales.

Les enjeux relatifs à l'administration des juridictions (management judiciaire, l'équipe autour du magistrat, la gouvernance humaine des juridictions) sont au cœur de la modernisation des juridictions françaises. Sur ce segment, l'expertise de l'ENM est reconnue et apparaît de plus en plus sollicitée à l'étranger. Cette demande et ces échanges viennent enrichir à leur tour l'expérience française sur des thématiques qui sont encore en construction.

L'ENM poursuivra son offre de formation internationale dans ce domaine, au regard notamment :

- Des potentiels effets systémiques de formations aux fondamentaux sur le fonctionnement d'un système judiciaire étranger ;
- De la complémentarité de cette offre avec celle des bailleurs de fonds et des organisations internationales, qui interviennent essentiellement sur des fonctions spécialisées (lutte contre le terrorisme, criminalité organisée, justice des mineurs...).

La promotion de l'État de droit

Il est nécessaire d'avoir une connaissance fine d'un système pour pouvoir s'en inspirer. La formation est à ce titre un outil privilégié pour décrire, expliquer, faire comprendre le système judiciaire français en profondeur, tant dans son cadre juridique que dans ses principes fondateurs et ses valeurs. La promotion du système français est en effet indissociable de la promotion des valeurs qui le structurent et le composent, en particulier l'indépendance de la justice, l'État de droit, la lutte contre la corruption et la protection des droits fondamentaux (notamment la lutte contre les discriminations).

À ce titre, la lutte contre la corruption est un enjeu majeur dans la mesure où elle n'épargne aucun pays et constitue une menace grave pour la démocratie. Il est fondamental de sensibiliser et de former les professionnels tant à la prévention qu'à la répression de ce phénomène qui entrave la croissance économique des états et entraîne à terme la dégénérescence du tissu social, fausse le système économique et la structure politique des états au détriment des populations.

Enfin, à moyen terme, une meilleure compréhension du système français et de ses valeurs, facilite les échanges juridiques et judiciaires. Elle favorise donc l'entraide judiciaire comme les investissements français à l'étranger.

La lutte contre la criminalité organisée

La criminalité organisée suppose une réponse adaptée à l'envergure des actions et moyens des organisations criminelles pour qui les frontières ne sont pas un obstacle mais le plus souvent au contraire une protection dénaturée. L'action illicite des organisations criminelles internationales menace directement les démocraties. Les juges, les procureurs et les services d'enquête des pays touchés doivent s'adapter pour apporter une réponse judiciaire efficace.

| DES THÉMATIQUES À POURSUIVRE

La protection de l'environnement

Consciente du rôle du magistrat dans la préservation de l'ordre public environnemental, l'ENM accompagne la spécialisation des magistrats européens et internationaux et permet à ses publics d'acquérir des connaissances juridiques dans ce domaine très technique, mais aussi d'en comprendre les enjeux interdisciplinaires. Cet effort est singulier au sein de l'Union européenne, qui défend un pacte vert pour l'Europe. L'ENM promeut ainsi, à travers divers projets européens, un recours effectif à la coopération internationale en matière de justice environnementale.

L'ENM s'implique également dans la coordination de la formation en matière de justice pénale environnementale dans les Balkans et en Amérique latine, et contribue à la réflexion sur les liens entre criminalité environnementale et les autres criminalités (terrorisme, criminalité organisée...)

La réponse judiciaire au terrorisme

L'actuelle menace djihadiste contraint la communauté internationale à la mise en place d'une réponse judiciaire efficace et à la protection de l'État de droit. En tant qu'établissement de formation judiciaire, l'ENM doit contribuer à cette réponse par la formation des magistrats spécialisés comme généralistes.

Au sein de l'**Europe**, la formation judiciaire antiterroriste est un vecteur de partage de bonnes pratiques en vue d'une meilleure entraide pénale. La formation des magistrats antiterroristes du **Maghreb**, du **Sahel** et de l'**Afrique de l'Ouest** reste une priorité pour parfaire leur technicité opérationnelle et sécuriser les demandes d'entraide. En outre, la formation favorise les échanges entre professionnels français et étrangers de la lutte contre le terrorisme, indispensables à la bonne gestion des dossiers internationaux complexes.

La nature transnationale des dossiers terroristes impose une approche internationale et interprofessionnelle de la lutte antiterroriste. L'ENM doit rester vigilante sur l'évolution du phénomène terroriste en adaptant ses offres de formation au plus près des besoins internationaux, dont l'analyse actuelle conduira à privilégier les projets porteurs d'une **approche régionale** de l'assistance technique, et visant à développer les capacités des États dans l'ensemble des domaines de la lutte contre ce phénomène.

La justice pénale internationale

L'ENM a un rôle clé à jouer en matière de justice pénale internationale. Laboratoire d'idées et institut de formation, l'École permet de promouvoir, de manière neutre, la réflexion sur la justice pénale internationale et ses acteurs. Dans la continuité des recommandations contenues dans la Déclaration de Paris, l'ENM mène en partenariat avec l'Académie de Nuremberg, l'Institut de Syracuse, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et Expertise France, une action visant à élaborer un guide déontologique à l'attention des magistrats officiant au sein des juridictions internationales. Elle délivre également des sessions de formation à distance à l'attention des magistrats ukrainiens sur le recueil de preuves dans le contexte des crimes de guerre.

Le renforcement d'une justice civile et commerciale de haut niveau

L'ENM développe également une offre de formation en matière civile et commerciale afin de répondre aux nouveaux enjeux liés à l'évolution de la société et des préoccupations des acteurs économiques. Le développement de l'utilisation de l'internet, la mondialisation des échanges commerciaux nécessitent des échanges entre professionnels sur des thématiques comme les principaux droits de la propriété intellectuelle ou l'arbitrage international afin d'offrir aux participants la possibilité de parfaire leurs connaissances dans des matières techniques et en mutation permanente.

L'ENM inscrit pleinement son action internationale dans le développement d'une culture judiciaire civile et commerciale commune. Les formations proposées sont ainsi destinées aux magistrats étrangers mais s'inscrivent également dans une dynamique interprofessionnelle.

L'impact économique de la pandémie ayant été ressenti au niveau mondial, l'harmonisation des droits européens de l'insolvabilité, afin de créer une culture judiciaire commune dans le traitement des entreprises en difficulté, est devenu une priorité. Dans cette perspective, l'ENM pilote un projet européen relatif à la directive restructuration préventive des entreprises (2019/1023 du 20 juin 2019), s'adressant à l'ensemble des professionnels européens.

En développant une culture judiciaire économique européenne, l'ENM s'ancre parfaitement dans la stratégie française d'influence par le droit.

I LES THÉMATIQUES À RENFORCER

L'appui à la transformation numérique de la justice

Office du juge à l'ère numérique, impacts du développement de l'intelligence artificielle pour la justice... Toujours en phase avec les évolutions sociétales, l'ENM a largement intégré la transformation numérique tant dans ses supports pédagogiques que dans ses enseignements au niveau national. Elle a ainsi créé des formations spécifiques à destination de son équipe pédagogique, mais également de nouvelles sessions et actions prospectives sur ces thématiques pour ses différents publics.

Le 26 janvier 2022, la Commission européenne a proposé une déclaration interinstitutionnelle solennelle sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique, qui viendront compléter les droits existants, tels que ceux ancrés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et la législation en matière de protection des données et de la vie privée.

L'action internationale de l'ENM viendra renforcer l'appréhension de ces enjeux par l'échange d'expériences et de pratiques, en particulier au niveau européen.

La sûreté des espaces maritimes d'intérêts communs

Les enjeux liés aux espaces maritimes sont nombreux et prendront une importance tout à fait singulière dans les années à venir. Ils concernent tout d'abord les flux maritimes avec 90% du commerce mondial transitant par la mer. La mondialisation a ainsi entraîné une forte dépendance à la sécurisation des principaux axes maritimes mondiaux. La piraterie et le terrorisme deviennent des menaces directes à ces flux, de même que le simple non-respect de la libre circulation des navires.

L'augmentation de la population mondiale et la raréfaction des sources d'approvisionnement à terre conduiront inexorablement à se tourner de plus en plus vers la mer pour l'énergie, l'alimentation, la recherche pharmaceutique, les minerais...

Deux constats de nature différente peuvent être faits :

- D'abord, nous assistons partout dans le monde, de la mer de Chine à la Méditerranée orientale, en passant par le golfe Persique, à une compétition inédite pour le contrôle des espaces maritimes. Cette compétition répond soit à des fins stratégiques, soit à une volonté d'accaparer des ressources présentes ou potentielles (pétrole, gaz, terres rares, ressources halieutiques...);

- Le second constat, lié à l'augmentation prévisible des activités en mer, concerne les questions environnementales. Du réchauffement climatique aux pollutions marines, en passant par la surexploitation des ressources halieutiques, les océans sont déjà en danger.

L'augmentation, la multiplicité et la technicité des contentieux liés au maritime, de même que l'importance stratégique de cet espace pour la France, incite l'ENM à développer une offre de coopération et d'assistance technique dans ce domaine. À ce titre, sur financement du MEAE, l'ENM et son homologue mozambicaine ont débuté en 2022 un projet de formation à l'attention des magistrats des futurs tribunaux maritimes du pays.

Le trafic de biens culturels

Après ceux de la drogue et des armes, le trafic de biens culturels est le 3^e marché international illicite. Une partie des détournements de biens culturels représenterait la 3^e source de financement des réseaux terroristes, d'après les analyses d'Interpol.

La préservation des biens culturels est une thématique courante dans les projets des bailleurs de fonds. Le volet justice y est cependant absent. Plusieurs partenaires du Moyen-Orient nous ont sollicité pour délivrer des formations sur ce contentieux. L'ENM a donc tout intérêt à développer une offre dans ce domaine.



LES ZONES GÉOGRAPHIQUES

EUROPE et BALKANS

Depuis le traité de Lisbonne, la formation judiciaire constitue une compétence partagée entre les États membres et l'Union européenne. Fortement appuyée par les institutions européennes, la formation judiciaire contribue pleinement à l'établissement d'un espace judiciaire européen, dans lequel l'ENM est et doit rester un acteur de premier plan, afin à la fois d'appuyer l'établissement de cet espace judiciaire et de soutenir les positions françaises dans ce processus.

La proximité géographique avec l'Union européenne induit nécessairement une coopération judiciaire et juridique étroite avec les Balkans. La nature des flux d'entraide avec ces pays conduit à prioriser les formations en matière de criminalité organisée : lutte contre le trafic de stupéfiants et contre le trafic d'armes, lutte contre la corruption, lutte contre la traite des êtres humains, lutte contre le terrorisme, lutte contre la criminalité environnementale.

Il apparaît également prioritaire de contribuer au renforcement des systèmes judiciaires de ces pays afin de leur permettre d'atteindre les standards de pré-adhésion.

AFRIQUE

L'ENM intervient depuis longtemps dans les pays d'Afrique francophone pour soutenir l'État de droit, le développement de la Justice et le renforcement des instituts de formation. La proximité des systèmes judiciaires et du droit des pays de cette zone avec la France et la présence de la langue française justifient que l'ENM y mène des activités nombreuses.

La formation sera en priorité concentrée sur la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la corruption, le maritime, justice des mineurs et le blanchiment et la déontologie, thématiques qui constituent des demandes récurrentes dans ces États.

L'École nationale de la magistrature tendra enfin à favoriser le développement et l'animation du réseau EUNOMIE dans ces pays, vecteur de la promotion du système judiciaire français, de l'efficacité de la formation judiciaire et de la francophonie.

ANMO

La France entretient avec les pays du Maghreb des relations privilégiées qui doivent être approfondies et se doit de développer des relations avec d'autres États qui présentent des particularités géostratégiques notables (Irak, Égypte, Moyen-Orient).

Au sein de la région de l'Afrique du Nord et Moyen-Orient (ANMO), le Maghreb doit être privilégié, compte tenu des liens historiques avec la France, de sa francophonie, de la présence de communautés croisées importantes, mais aussi bien sûr en raison de l'existence d'un flux d'entraide important et particulièrement sensible.

Les pays du Golfe sont en demande d'expertise française pour faire progresser leur système judiciaire, dans un fort contexte de concurrence avec la *common law*, en particulier en matière de contentieux économique.

Enfin, l'ENM s'attachera à faire vivre le Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ), qui constitue un lieu d'échanges privilégiés entre les instituts de formation européens et ceux des pays arabes.

ASIE CENTRALE

L'ENM a fait l'objet de sollicitations répétées de la part de partenaires d'Asie centrale. Ces sollicitations doivent recevoir un écho favorable afin de :

- Promouvoir les principes du système de droit continental et européen, en particulier dans le contexte de l'initiative « one road one belt » (nouvelle route de la soie) ;
- Promouvoir les valeurs du système français, en particulier la protection des droits fondamentaux et l'indépendance de la justice, l'État de droit, en luttant notamment contre la corruption ;
- Renforcer les capacités des acteurs judiciaires dans la lutte contre le terrorisme.

CARAÏBES / AMÉRIQUE LATINE

La proximité géographique avec la Martinique et la Guadeloupe crée un besoin de coopération opérationnelle important au sein de la zone Caraïbes. Des formations régionales pourront être amplifiées, en particulier en matière de crime organisé et de saisie et confiscation des avoirs.

La longue frontière terrestre entre le Brésil et la Guyane crée un besoin d'entraide judiciaire important, et il apparaît donc opportun de favoriser les échanges de magistrats sur les thématiques transfrontalières (ex. : criminalité organisée, terrorisme, contentieux familial international...).

L'Amérique latine hispanophone est une zone d'influence historiquement européenne et de tradition de droit civil. La défense et la promotion du droit continental en Amérique du Sud, face au droit d'inspiration anglo-saxonne, est plus que jamais un enjeu déterminant. Sa promotion, en même temps que celle du système judiciaire français, rencontre un terrain favorable dans la mesure où on y trouve une majorité de pays de tradition juridique continentale, souvent réticents au passage à un système accusatoire, balbutiant dans la majorité des pays de la zone, et qui souhaitent prendre quelques distances, tant avec les États-Unis, qu'avec l'Espagne.

Les actions de formation thématiques seront en priorité concentrées sur la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, la lutte contre la corruption et le blanchiment, où la demande d'expertise française dans la région est récurrente.

L'ENM pourra également mener des actions de formation sur la justice et la protection de l'environnement, dont la thématique constitue une demande récurrente sur la zone, ainsi que d'autres actions de formation sur l'État de droit et la diplomatie judiciaire.

INDO PACIFIQUE

La France a renouvelé en février 2022 sa stratégie pour l'Indo pacifique. Celle-ci se présente comme une alternative aux modèles chinois et américain, en proposant une approche respectueuse des souverainetés, du multilatéralisme et du droit international. Elle s'émancipe de la seule dimension sécuritaire pour intégrer des défis économiques, de développement ou encore liés au changement climatique et au numérique.

La zone Indo pacifique présente des enjeux cruciaux, à la fois en termes d'influence, puisqu'elle est le théâtre d'une concurrence entre différents modèles juridiques, mais aussi de développement, l'efficacité des systèmes judiciaires et la qualité de la gouvernance étant variables selon les pays.

Les actions de formation thématique seront privilégiées dans cette vaste zone hétérogène.

